

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires Service aménagement, biodiversité et eau

Service aménagement, biodiversité et eau Unité police de l'eau

Dossier sulvi par : Tél. : 03 87 28 30 87 Fax : 03 87 02 79 32

Mél: antoine;schwartz@moselle.gouv.fr

Réf.: AS

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de

l'environnement concernant : Le projet de calibrage entre la RD 86 et Roppeviller entre le PR 0+000 et le PR 1+890 et création d'un ouvrage

hydraulique sous la RD 86A.

PJ: Dossier de déclaration

Récépissé de déclaration Courrier de notification Metz, le 07 octobre 2015

Monsieur le Maire

Mairie de Roppeviller

13 rue Principale

57230 ROPPEVILLER

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Le projet de calibrage entre la RD 86 et Roppeviller entre le PR 0 +000 et le PR 1 + 890 et création d'un ouvrage hydraulique sous la RD 86A sur le ban communal de Roppeviller.

Ce dossier a été déposé par : Conseil Départemental de la Moselle 32 rue de Lunéville 57404 SARREBOURG Cedex

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration n° 57-2015-00252** en date du 07 octobre 2015, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER